

munales. Les bourses impériales sont données par l'empereur, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, en récompense des services des parents. Les services militaires sont constatés par des états dûment certifiés, et les services civils par les préfets et ministres compétents. Les bourses fondées par l'Etat dans le collège d'Alger sont accordées aux services rendus en Algérie préférentiellement à tous autres. La désignation des élèves boursiers appartient pour les deux tiers au ministre de la guerre. Les boursiers impériaux reçoivent une bourse entière, trois quarts de bourse ou une demi-bourse. Les bourses départementales et communales sont conférées par les préfets, sauf la confirmation du ministre de l'instruction publique. Les candidats à ces diverses bourses doivent justifier par examen qu'ils sont en état de suivre la classe correspondante à leur âge. Des promotions de bourse peuvent être accordées aux élèves qui ont mérité cette faveur par leur conduite et leurs progrès. En cas de faute grave, un boursier peut être rendu provisoirement à sa famille par le chef d'établissement; mais la déchéance définitive est prononcée par le ministre. Les arrêtés ministériels du 9 février 1852 et du 21 mai 1853 ont fixé les règles à suivre pour l'obtention de ces bourses. Les candidats admis aux examens doivent avoir neuf ans accomplis et moins de dix-sept ans; ils sont divisés par séries, et chacun d'eux doit subir une épreuve écrite et une épreuve orale. Le prix des bourses fondées par les particuliers, les départements et les communes, doit être égal au prix de la pension réglée par décret impérial.

Les candidats à l'Ecole navale de Brest, à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole spéciale militaire, dont les familles n'ont pas une fortune suffisante pour les entretenir dans ces écoles, peuvent obtenir des bourses ou des demi-bourses. Cette insuffisance de fortune doit être constatée par délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet. Ces bourses et demi-bourses sont concédées par les ministres de la guerre ou de la marine, sur la proposition des conseils d'administration et d'instruction de ces écoles. Pour le Prytanée impérial, ou l'ancien collège militaire de la Flèche, des places gratuites ou demi-gratuites sont réservées exclusivement aux fils d'officiers servant encore ou ayant servi dans les armées, et aux fils des sous-officiers morts au champ d'honneur. Elles sont accordées de préférence aux orphelins de père et de mère, et subsidiairement aux enfants à la charge de la mère. Outre le certificat authentique des services du père, les candidats doivent justifier de leur manque de fortune. Cet établissement a 300 boursiers et 100 demi-boursiers. — Dans les maisons impériales de Saint-Denis, d'Ecoulant et des Loges, 400 places d'élèves gratuites sont réservées à des filles de membres de la Légion d'honneur sans fortune. — En second lieu viennent les bourses destinées à favoriser le recrutement du corps enseignant, du clergé catholique et du clergé protestant, des artistes musiciens pour les églises, des directrices de salles d'asile, du personnel des écoles régionales d'agriculture, des écoles impériales vétérinaires et des écoles impériales d'arts et métiers. Les bourses conférées pour l'Ecole normale le sont à la suite d'épreuves qui ont lieu annuellement au chef-lieu de l'académie de Paris. Le nombre des places mises au concours est fixé par le ministre de l'instruction publique. Dans les séminaires diocésains, le ministre de l'instruction publique confère environ 3,000 bourses ou demi-bourses. Les candidats sont présentés par les évêques. Le même ministre confère aussi un certain nombre de bourses et demi-bourses aux élèves des séminaires protestants de Montauban et de Strasbourg, sur la proposition des consistoires. Les bourses des élèves de l'école de musique religieuse sont aussi payées par l'Etat. Les candidats sont nommés par le ministre, sous la double présentation du préfet et de l'évêque. L'Etat accorde également des bourses, à titre de secours, dans des pensionnats dirigés par des congrégations religieuses. — L'enseignement destiné à former des directrices de salles d'asile est gratuit. Il y a encore dans ces établissements des bourses et demi-bourses représentant la nourriture et le blanchissage. — Les trois écoles régionales d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise), Grand-Jouan (Loire-Inférieure), la Saulsaie (Ain) ont chacune dix-huit bourses, dont neuf sont réservées aux anciens apprentis des fermes-écoles, qui en sont sortis avec leur certificat. Les neuf autres bourses sont divisées en demi-bourses, et s'obtiennent seulement après six mois d'études et au concours. Ces bourses ne peuvent être données qu'à des élèves appartenant aux départements compris dans la circonscription de chaque établissement. Il y a, pour les écoles vétérinaires, 172 dégrèvements de 200 fr., dont deux par département, à la disposition du préfet, sauf approbation du ministre de l'agriculture. Ils se répartissent ainsi : 60 pour Alfort, 56 pour Lyon et 56 pour Toulouse. Le ministre dispose encore directement de 12 autres dégrèvements. Ces dégrèvements sont accordés à ceux qui, après six mois de séjour, ont fait preuve de bonne conduite, en même temps que de succès. Dans chacune des écoles d'arts et métiers de Châlons, Angers et Aix, l'Etat entretient 75 élèves à bourses entières, 75 à trois quarts de bourse et 75 à demi-bourse.

II.

Les collèges communaux et d'autres établissements d'instruction publique locaux ont aussi leurs bourses, qui sont à la charge des localités. Ainsi, à Paris, un certain nombre de bourses de l'Ecole normale supérieure des jeunes filles est à la charge de la ville.

Nos rares écoles industrielles (v. ce mot) ont aussi leurs bourses. En 1865, à l'Ecole Turgot, la ville de Paris entretenait 94 boursiers. L'enquête publiée dans la même année, sur l'état de l'enseignement industriel et professionnel en France fait connaître qu'on a tout lieu de s'applaudir de cette dépense. « Ces bourses, a dit le directeur de cet établissement, ont des résultats excellents; à chaque promotion, elles donnent quelques enfants d'élite et une moyenne intelligente, laborieuse, honnête. Une fois leurs études faites, un certain nombre de boursiers s'élèvent au-dessus de la condition d'ouvrier, vont aux écoles d'arts et métiers, voire même à l'Ecole centrale, font des comptables ou des commis de commerce. »

Fondée pour servir de complément à l'Ecole Lamarinière, l'Ecole centrale lyonnaise a aussi des bourses et des demi-bourses, ce qui permet l'accès de cette école à un certain nombre de jeunes gens sans fortune, se recommandant par leur intelligence et leur aptitude au travail. Là, comme à l'Ecole Turgot, ce sont les boursiers qui réussissent le mieux, « car ils sentent, a dit un des administrateurs de cet établissement, le besoin de conquérir par eux-mêmes la position que d'autres, à côté d'eux, sont souvent exposés à perdre par leur négligence et leur incurie. »

En dehors des bourses constituées par les fondateurs des établissements de ce genre, ou dues à la libéralité de quelques particuliers, les frais des autres bourses sont faits par les fonds communaux et départementaux.

— Bourses d'apprentissage. A Paris, depuis un certain nombre d'années déjà, la ville consacre une certaine somme à payer les frais d'apprentissage des enfants pauvres qui se font remarquer par leur aptitude et leur bonne conduite dans les écoles primaires. En 1865, le nombre des enfants placés en apprentissage était de plus de 900, et l'allocation du conseil municipal pour cet objet s'élevait à environ 820,000 fr. Voici d'après quel mode se fait la distribution de ces bourses. Tous les ans un jury, présidé par le maire et composé d'un membre du comité cantonal, d'un inspecteur primaire et d'une dame inspectrice, forme, d'après les renseignements fournis par les instituteurs et institutrices, enquête préalable faite sur la situation des familles, une liste de six candidats par chaque canton d'enfants se recommandant par leur assiduité et leur application. Ces enfants, qui doivent avoir de 12 à 14 ans, subissent ensuite un examen sur toutes les matières obligatoires de l'instruction primaire. D'après le résultat de cet examen, le conseil municipal propose deux candidats par chaque bourse d'apprentissage, puis le préfet nomme les boursiers. Dans le cas très-fréquent où l'on obtient des patrons la gratuité de l'apprentissage, les sommes représentant le prix du contrat sont versées à la caisse d'épargne au profit de l'apprenti.

— Architect. Les Bourses les plus remarquables, au point de vue de leur architecture et des œuvres d'art qu'elles renferment, sont celles d'Amsterdam, d'Anvers, de Londres, d'Edimbourg, de Dublin, de Berlin, de Saint-Petersbourg, de Paris, de Bordeaux, de Marseille, etc. Nous allons donner quelques détails sur ces divers monuments :

La Bourse de Paris, dont la construction fut décidée par un décret impérial en date du 16 mars 1808, s'élève, presque au centre de la capitale, sur une partie des terrains occupés jusqu'en 1790 par le couvent des Filles de Saint-Thomas d'Aquin. L'Etat céda l'emplacement et la ville de Paris fit les frais de la construction, qui atteignirent la somme de 8,149,192 fr. L'architecte Brongniart donna les plans de l'édifice et en dirigea l'exécution jusqu'en 1813, époque de sa mort. Il eut pour continuateur fidèle de son œuvre M. Labarre. Les travaux ne furent terminés qu'en 1827, mais l'inauguration eut lieu dès le 3 novembre 1826. Le commerce parisien était pressé de jouir de ce monument, qui, comme il convient à un sanctuaire dédié à Mercure, est bâti sur le modèle d'un temple païen. Le plan est un parallélogramme dont la longueur est de 69 m., la largeur de 41 m. et la superficie de 3,000 mètres carrés environ. L'édifice s'élève sur un soubassement de 2 m. 60 de hauteur, coupé sur les deux façades, antérieure et postérieure, par un large perron de 16 degrés. Il est entouré d'une galerie couverte de 2 m. 78 de largeur, formée par 64 colonnes corinthiennes (14 sur les faces et 20 sur les côtés), qui soutiennent un entablement et un attique. Derrière cette colonnade, le corps de l'édifice présente sur chaque façade latérale deux étages de fenêtres. Les deux autres façades, où s'ouvrent les hautes portes qui donnent accès dans l'édifice, sont décorées de frontons sculptés. Aux quatre angles du soubassement sont des statues colossales en pierre, la Justice, par Cortot; la Fortune, par Pradier; l'Abondance, par Petitot; et la Prudence, par Roman. L'intérieur de l'édifice est d'une grande simplicité. La salle centrale, réservée aux

opérations de bourse, a 37 m. 68 de long, 24 m. 68 de large et 25 m. de haut; elle peut contenir environ 2,000 personnes. Elle est éclairée par la voûte, dont la voussure est ornée de belles grisailles imitant le relief, peintes par Abel de Pujol et Meynier, et représentant des allégories relatives au commerce et à l'industrie. De chaque côté de la salle s'élèvent deux rangs d'arcades superposées et formant galeries. Les galeries inférieures ou coulisses sont occupées, aux heures où se tient la bourse, par les spéculateurs, agents marrons ou joueurs, que l'on a baptisés du nom de coulissiers. Les étrangers et les flâneurs vont contempler, du haut des galeries supérieures, le spectacle tragi-comique et horriblement bruyant qui se donne dans la salle. Plusieurs critiques ont été faites de l'édifice dont nous venons de donner une description sommaire : on a dit avec raison que la grande salle centrale, éclairée seulement par le haut, manquait d'air toute l'année, et qu'en certaines saisons, elle était sombre et humide. On a reproché aussi à la colonnade extérieure, prodigieusement élevée, mais peu profonde, de n'offrir d'abri ni contre le soleil, ni contre la pluie. Au demeurant, il faut reconnaître que le monument, isolé au milieu d'une belle place, présente à distance des lignes qui ne manquent pas de majesté. Nous ajouterons qu'il est construit entièrement en pierres, fer et cuivre. Les salles du premier étage ont été occupées, pendant longtemps, par le tribunal de commerce, qui vient enfin d'être installé dans un édifice spécial, en face du Palais-de-Justice.

La Bourse de Marseille, construite sur les plans de M. Pascal Coste, a été commencée en 1854 et terminée en 1860. Elle occupe une surface totale de 3,196 m. La hauteur de l'édifice est de 26 m. 40, du sol des trottoirs jusqu'à la corniche de l'attique; la largeur, de 47 m., et la profondeur, de 68 m., du midi au nord. La façade principale, qui a vue sur la fameuse rue de la Cannebière, forme un avant-corps de 4 m. 50 de saillie, percé dans sa partie inférieure de cinq grandes arcades, au-dessus desquelles s'élève une colonnade d'ordre corinthien, composée de dix colonnes cannelées, et terminée aux deux angles par des pilastres servant de contre-forts. Les chambranles des arcades ont leurs clefs ornées des attributs du commerce, de l'industrie, de la marine, de l'astronomie, de l'agriculture, et des proues de navires sculptées dans les tympans. Derrière la colonnade, qui mesure 12 m. 60 de hauteur, sont pratiquées neuf croisées, ornées de pilastres à chapiteaux Renaissance et couronnées par un immense bas-relief, long de 27 m. et haut de 2 m., qui représente Marseille accueillant les divers peuples du monde et leurs produits, par Armand Toussaint. La colonnade supporte un attique décoré de pilastres cannelés, entre lesquels sont inscrits dans des cartouches circulaires les noms des navigateurs célèbres, et cet attique est lui-même couronné par les armes de Marseille, accostées des statues colossales en pierre de la Méditerranée et de l'Océan, et accompagnées par le génie de la Paix et le génie de l'Ordre. Ces diverses sculptures sont encore l'œuvre d'Armand Toussaint. Les arrière-corps de la façade principale sont décorés, dans leur partie inférieure, de deux bas-reliefs trophées, sculptés par M. Guillaume, et représentant : l'un le Génie de la Navigation, l'autre le Génie du Commerce. Les statues d'Euthymène et de Pythéas, célèbres navigateurs de l'antique Massilia, sont placées, au-dessus des trophées, dans des niches décorées de colonnes engagées avec corniche et fronton; ces statues sont l'œuvre de M. Ottin. Les façades latérales de l'édifice sont d'une grande simplicité : elles sont percées, dans la partie inférieure, d'arcades avec galeries, et, dans la partie supérieure, de nombreuses fenêtres encadrées par de grands pilastres à chapiteaux Renaissance. La façade postérieure est d'un style élégant et sévère à la fois : l'avant-corps est formé de deux rangées d'arcades superposées; la rangée supérieure est décorée de quatre colonnes engagées, d'ordre corinthien, de mêmes proportions que celles de la façade principale; les armoiries de l'Empire, de Marseille et de la Justice sont sculptées entre les pilastres cannelés de l'attique. La grande salle centrale de la Bourse de Marseille, y compris les galeries qui l'avoisinent, a une superficie de 1,120 m. (100 m. de plus que celle de Paris). Elle est entourée de dix-huit arcades, larges de 3 m. 50 chacune, décorées de pilastres doriques. Les arcades donnent accès dans des galeries d'une largeur égale et soutiennent une autre rangée de dix-huit arcades, qui ont 3 m. 70 de largeur, et qui comprennent la hauteur de deux étages. Au-dessus règne une frise ornée de dix bas-reliefs, représentant les épisodes les plus glorieux de l'histoire politique, religieuse et commerciale de Marseille. Ces bas-reliefs ont été exécutés par M. Gélibert. Au-dessus de la frise commence la voussure, dont les angles sont ornés des armoiries de Marseille, et dont le centre, évidé sur une longueur de 22 m. et une largeur de 5 m., laisse pénétrer la lumière dans la grande salle. Nous ne dirons rien de la distribution des autres parties du monument. La salle d'apparat de la chambre de commerce mérite toutefois d'être citée pour sa riche décoration : elle a vue sur la colonnade de la façade principale et ne mesure pas moins de

18 m. de longueur sur 8 m. 20 de largeur, et 10 m. de hauteur; elle est ornée de seize colonnes engagées d'ordre composite, supportant un grand entablement avec plafond au centre. Les salles du tribunal de commerce ont une ornementation sévère, bien en rapport avec leur destination. L'édifice que nous venons de décrire n'est certes pas irréprochable dans tous les détails; mais l'ensemble, où s'associent heureusement divers styles, a un caractère assez imposant. Les terrains sur lesquels l'édifice a été bâti ont coûté 4,800,000 fr.; la dépense de la construction s'est élevée à 3,200,000 fr. environ; ce qui donne un total de 8 millions.

La Bourse de Bordeaux a été construite en 1749, sur les plans de l'architecte Jacques Gabriel. Les sculptures des frontons, dues à Claude Francin, représentent : Neptune favorisant le Commerce, l'Union de la Garonne et de la Dordogne et la Victoire tenant un médaillon de Louis XV. Une cour intérieure, longue de 34 m. et large de 24, a été couverte en 1803. La bibliothèque de la chambre de commerce, située au premier étage de l'édifice, contient plus de 6,000 volumes, parmi lesquels figure une riche collection de relations de voyages. Elle est ouverte tous les jours au public.

L'ancienne Bourse d'Anvers, qui a été incendiée en 1858, était un édifice des plus intéressants, construit en 1536. Elle comprenait une grande cour intérieure, quadrangulaire, bordée sur les quatre côtés d'un large et élégant portique de style ogival, dont les colonnes, en pierre bleue, avaient leurs fûts cylindriques ornés de sculptures variées. Cette cour avait été couverte, vers 1856, d'une immense toiture en fer et en verre. Deux tours en pierres de taille accompagnaient les bâtiments qu'occupaient le tribunal et la chambre de commerce.

L'ancienne Bourse d'Amsterdam, bâtie en 1608, était un monument carré oblong, reposant sur cinq grandes arcades voûtées. L'Amstel coulait à travers l'arcade du milieu. Jusque vers l'an 1622, les barques et bateaux passaient sous cette arcade, en baissant leurs mâts à bascule; mais on la ferma, sur le bruit que les Espagnols allaient faire sauter l'édifice par le moyen d'un bateau chargé de poudre à canon. Ce projet avait été écarté, dit-on, par un des orphelins de l'hospice de la ville, et l'on prétend que c'est en commémoration de ce fait, que la permission a été accordée aux enfants de s'amuser, au son des fifres et des tambours, sur l'esplanade intérieure de la Bourse, pendant la première semaine de la grande kermesse. L'ancienne Bourse ayant été démolie, à la suite d'un affaissement qui s'était manifesté dans la partie méridionale de l'édifice, on l'a remplacée par une construction d'une sévérité imposante, que l'on a élevée sur le Damrak (partie de l'Amstel).

La Bourse de Rotterdam, construite vers 1750, est un bâtiment en pierre, d'une ordonnance simple, mais parfaitement appropriée à sa destination.

La Bourse de Londres était primitivement un monument en briques, que sir Thomas Gresham, banquier de la reine Elisabeth à Anvers, avait fait bâtir à ses frais, sur les plans d'un architecte allemand. Cet édifice ayant été détruit par l'incendie qui dévora Londres en 1666, Inigo Jones fut chargé de construire une nouvelle Bourse. Le monument élevé par cet architecte célèbre est tout en pierre; il mesure 67 m. de long sur 58 m. de large. La cour intérieure, au centre de laquelle s'élève une statue de Charles II, est entourée de galeries ouvertes, soutenues par des colonnes. Les bâtiments furent occupés pendant longtemps par le Royal Exchange, marché des fonds publics et des valeurs financières et industrielles, et par le Stock-Exchange, affecté à la vente des marchandises. Un bâtiment spécialement consacré au Royal Exchange a été inauguré le 28 octobre 1844, par la reine Victoria, dans le quartier nommé Cheapside; il a coûté 180,000 livres sterling (4,500,000 fr.).

La Bourse de Liverpool, construite dans le style néo-grec, sur les dessins de J. Foster, passe pour un des plus beaux morceaux d'architecture de la contrée. Elle forme les trois côtés d'un rectangle, de 197 pieds anglais de long sur 178 de large, dont le centre est occupé par un groupe magnifique de Westmacott, élevé en 1813, à la mémoire de Nelson.

La Bourse d'Edimbourg a été fondée en 1753; elle est affectée aujourd'hui aux réunions des magistrats municipaux.

La Bourse de Dublin est un des plus beaux monuments de cette ville; elle a trois façades, construites en pierre de Portland. La façade principale (au nord) se compose d'un portique de six colonnes corinthiennes, élevé au-dessus de plusieurs degrés, et deux ailes hautes de deux étages. L'intérieur de l'édifice est plus remarquable encore que l'extérieur. On y voit une statue en bronze de George III par Van Noost; celle de Thomas Drummond, par Hoggan; celle de Henry Grattan, par Chantren; et celle du docteur Lucas. La Bourse de Dublin, comme celle d'Edimbourg, ne sert plus à l'usage auquel elle avait été destinée dans le principe. Toutes les opérations commerciales de Dublin se traitent dans les Commercial Buildings de Dame-Street.

La Bourse de Hambourg, édifice de con-